

TROPHEES EDITION 2024

**Dossier de Candidature**

Vous êtes uns structure fédérale (club, comité, ligue), et vous souhaitez présenter une initiative, une action permettant à plus de femmes de pratiquer ou de jouer un rôle majeur dans le milieu du Basket-Ball.

Afin d’évaluer au mieux la candidature proposée, remplissez le dossier de candidature le plus précisément possible en **mettant en évidence l’impact de votre action.**

**Si vous souhaitez illustrer vos propos, n’hésitez pas à joindre des vidéos, photos, revues de presse, ou tout autre support appuyant votre démarche.**

STRUCTURE PRESENTANT LA CANDIDATURE

q Club q Comité q Ligue

**Nom de la structure** :

**Personne chargée de la candidature** :

**Fonction** :

**Téléphone** :

**E-mail** :

INFORMATIONS SUR L’ACTION

*Tous les champs du questionnaire doivent être complétés.*

**Nom :**

**Date :**

**Public cible (pratiquantes/ officielles/ encadrantes/ dirigeantes) :**

DECRIVEZ VOTRE ACTION

**Cette partie d’expression libre est obligatoire pour appuyer votre candidature.** Décrivez votre action en faveur de la place des femmes en mettant en évidence pourquoi celle-ci est impactante, innovante.

**Date et signature :**

**PROTECTION DES DONNEES**

En application de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par

la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu’ils peuvent exercer auprès de l'Organisateur en écrivant à l’adresse suivante : citoyenne@ffbb.com

En acceptant l’un des Trophées, les lauréates consentent à ce que leurs noms, prénoms, ville, éventuellement leur structure sportive, ainsi que leurs fonctions dans le monde du Basket, fassent l’objet d’une publication sur les sites internet de la FFBB, de la LFB, ainsi que sur tout éventuel support qui ferait mention des Trophées. Par ailleurs, les lauréates autorisent à titre gratuit l’Organisateur à reproduire, adapter, traduire, représenter et communiquer au public à des fins d’informations, sans limitation sur le nombre de reproduction et/ou représentations de leurs images et de leur propos, de leurs voix ainsi que leurs noms, prénoms et âge, recueillis sous forme de photographies et/ou de films. Cette autorisation est donnée pour une période de dix ans à compter de la première utilisation.

Les lauréates autorisent toutes les vérifications et notamment celles concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la candidate et le cas échéant le retour du Trophée reçu, indépendamment de toute poursuite judiciaire.